

# **Conseil communal de Prilly**

## **Procès-verbal de la séance No 3-2023**

**du 15 mai 2023**

## Procès-verbal de la séance 3-2023 du Conseil Communal de Prilly

Président : Monsieur Vincent Zodogome

Lundi 15 mai 2023 à 20h05, à la Grande Salle.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers pour la deuxième séance du Conseil communal de la Ville de Prilly pour l'année 2023. Il salue les représentants des médias et le public présents, ainsi que l'équipe de Sonomix. Monsieur le Président passe la parole au secrétaire du Conseil pour l'appel.

### 1. Opérations préliminaires : appel, Ordre du jour

Appel :

|                       |    |
|-----------------------|----|
| Personnes présentes : | 51 |
| Excusées :            | 16 |
| Retard :              | 2  |
| Absents :             | 4  |
| Démissions :          | -  |
| Future admission :    | 1  |
| Total :               | 74 |

Le quorum de l'art. 59 du Règlement du Conseil est atteint, soit 51 personnes présentes.

Monsieur le Président ouvre la séance, conformément à l'article 62 du Règlement.

Monsieur le Président rappelle que l'ordre du jour a été adressé aux Conseillères et Conseillers conformément aux délais prévus par la Loi sur les communes et par le Règlement du Conseil communal.

Monsieur le Président propose au Conseil d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

**Vote : l'ordre du jour est accepté à l'unanimité**

Monsieur le Président passe au point 2 de l'ordre du jour.

### 2. Procès-verbal du 3 avril 2023

Monsieur le Président demande si quelqu'un sollicite la lecture complète ou partielle du procès-verbal.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président demande si quelqu'un souhaite s'exprimer au sujet du procès-verbal.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au vote.

**Vote : le procès-verbal du 3 avril 2023 est adopté à l'unanimité.**

Monsieur le Président remercie le secrétaire du Conseil pour la rédaction du procès-verbal.

Monsieur le Président passe au point 3 de l'ordre du jour.

### **3. Correspondance**

Monsieur le Président informe que le Bureau a reçu la démission de Madame la Conseillère Camille Jeanmonod du parti VER. Il fait lecture de la correspondance reçue :

Camille Jeanmonod  
Avenue du Chablais 39  
1008 Prilly  
079 307 25 17

Conseil Communal de et à  
Prilly  
Route de Cossonay 40  
1008 Prilly

**Objet : Démission du Conseil Communal**

Prilly le 22 avril 2023,

Mesdames et Messieurs les Membres du Bureau,  
Mesdames les Conseillères Communales,  
Messieurs les Conseillers Communaux,

Par la présente, je vous informe de ma démission avec effet immédiat du Conseil Communal. Un déménagement à la fin du mois m'y contraint. Mon passage parmi vous fut court mais pour le moins intense et riche en apprentissages.

Je vous souhaite à toutes et à tous une suite de législature empreinte de communication bienveillante et de respect.

Recevez, Mesdames et Messieurs, mes salutations les meilleures.



Camille Jeanmonod

Monsieur le Président précise qu'il n'a pas reçu d'autre correspondance. Il passe au point 4 de l'ordre du jour.

#### 4. Communications du Bureau

Monsieur le Président rappelle au nom du bureau quelques règles de fonctionnement en cas d'impossibilité de siéger. Sauf juste motif, les excuses doivent être adressées au secrétaire du Conseil avant le début de la séance. Une conseillère excusée ou un conseiller excusé avant le début de la séance du Conseil ne peut plus se présenter à ladite séance et participer au vote le cas échéant.

Monsieur le Président rappelle que la sortie du conseil a eu lieu le samedi 13 mai comme prévu à Plan Sépey. La sortie et la journée ont été très agréables, avec beaucoup de convivialité. Monsieur le Président en profite pour remercier les personnes qui ont accueilli participants à cette journée.

Applaudissements de l'assemblée.

Monsieur le Président rappelle les dates des prochaines séances du Conseil qui auront lieu le 26 juin 2023, le 2 octobre 2023 et le 13 novembre 2023. La séance du 19 juin 2023 ayant été annulée, la prochaine séance aura lieu le 26 juin 2023. Elle traitera notamment des comptes et du rapport de gestion.

Monsieur le Président passe au point 5 de l'ordre du jour.

## **5. Communications municipales**

Monsieur le Président précise qu'il n'y a pas eu de communications municipales. Il demande si un membre de la Municipalité souhaite néanmoins s'exprimer.

### **Monsieur le Conseiller municipal Ihsan Kurt (PSIG) a la parole**

J'ai deux communications. Tout d'abord, une réponse à une remarque. En ce qui concerne Mont-Goulin, la problématique des places de parc qui a fait couler beaucoup d'encre depuis le début de la législature, plusieurs questions et interpellations ici au Conseil communal. Le 3 avril dernier, j'avais annoncé au Conseil communal que la Municipalité reviendrait vers vous, pour vous communiquer une information concrète à propos de cette problématique. Ces dernières années, la Municipalité a été interpellée plusieurs fois à ce propos. Nous avons décidé de mettre la main sur ce problème et un groupe de travail de mobilité, constitué des services des travaux, de l'urbanisme et de la police a réalisé un travail important. Pour rappel, le régime actuel est une gestion en zone bleue, ce qui signifie que le stationnement est limité à maximum 60 minutes de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 du lundi au samedi, donc les jours ouvrables. Le stationnement à Mont-Goulin est libre le reste du temps. Un système de macaron permet au véhicule qui le possède de stationner sans limite de temps, mais au plus 72 heures consécutives sur ces zones.

La détention d'un macaron permet de stationner plus longtemps dans ces espaces, mais ne garantit pas de place. Ce système montre des limites de capacité, puisque beaucoup de véhicules profitent de stationner presque toutes les nuits et les week-ends dans cette zone, sans macaron. Ces dernières années notamment, une recrudescence de véhicules d'entreprises a été constatée, engendrant des conflits d'utilisation, notamment à cause de leur taille importante. Je pense aux véhicules, aux camionnettes d'entreprises et autres. Par ailleurs, nous avons constaté que le nombre de places de parc privées devant les immeubles était inférieur par rapport au nombre d'habitants possédant un véhicule dans ce quartier.

Pour contrer ce phénomène et constatant qu'une partie importante de ces véhicules n'étaient pas immatriculés auprès des personnes résidant à Prilly, la Municipalité a décidé de modifier l'affectation des zones de stationnement et de passer à une zone blanche à durée limitée à un maximum de 60 minutes de 7h00 à 21h00 les jours ouvrables, mais sans limite de temps, donc maximum 72 heures pour les véhicules avec macaron. Ce changement n'affecte donc pas les véhicules détenteurs d'un macaron, mais devrait permettre de limiter le stationnement des véhicules d'entreprise dans la zone en allongeant la durée de stationnement réglementé par rapport à une zone bleue. La municipalité espère ainsi pouvoir apaiser le stationnement dans le secteur pour les véhicules privés des habitantes et habitants. Nous tenons à préciser qu'il s'agit d'un projet pilote dans le cadre d'un plan de mobilité en voie de réalisation par les services susmentionnés. Ce changement devrait intervenir durant cet été. Des contrôles seront renforcés afin de s'assurer que ce nouveau régime soit respecté. Une information directe aux habitants et habitants du quartier sera assurée lors du changement effectif. Un article paraîtra fin mai dans le journal communal et tous les habitants recevront une information tous ménages. Aussi, dans le cadre de ce projet, en raison des interpellations au Conseil intercommunal des taxis, pour faciliter l'accès au stationnement des taxis depuis les arrêts de bus, nous avons décidé de créer une place de stationnement de taxis à la proximité de l'arrêt de bus de Mont-Goulin.

L'autre information, c'est plutôt une précision pour éclaircir un malentendu ou une remarque qui a été faite lors du Conseil communal du 3 avril dernier par Monsieur le Conseiller Philippe Schroff. Il a été dit que la Municipalité avait informé que le nombre de LUP à Prilly était de zéro. C'est juste. Je répète, en octobre dernier, j'ai dit ici que le nombre de LUP sur le territoire communal était de zéro. J'ai affirmé cela aussi dans les colonnes du 24 Heures. Je le répète, jusqu'à la fin du mois de février de cette année, le nombre de LUP à Prilly était de zéro. En revanche, depuis la délivrance du permis d'habiter suite au complément des travaux autorisés par la Municipalité, donc depuis le 20 février dernier, nous avons quatre LUP à Prilly, à Bel-Orne.

Monsieur le Président demande si la communication suscite des remarques.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au point 6 de l'ordre du jour.

## **6. Collaborations intercommunales**

Monsieur le Président parcourt la liste des associations et collaborations intercommunales et prie les représentants de se manifester s'ils ont un message à faire passer.

### AIT

#### **Monsieur le Conseiller Olivier Amblet a la parole**

Pour l'AIT, une séance éclair de 25 minutes a permis d'approuver les comptes, le budget et le rapport de gestion. Donc, aucun changement, tout va bien chez les taxis.

### AJENOL

La parole n'est pas demandée

### ASIGOS

## **Madame la Conseillère Geneviève Nosedà Guignard a la parole**

Le conseil intercommunal de l'ASIGOS s'est réuni le mercredi 26 avril 2023, de 20h00 à 22h50, à la Villageoise à Romanel-sur-Lausanne avec sur 24 membres, 17 présents et 7 excusés. Après acceptation du PV du 16 novembre 2022, deux délégués de Romanel-sur-Lausanne sont assermentés : Mme Jennifer Dagon pour le Codir et M. Nathan Vannay, pour le Conseil intercommunal.

Le Codir s'est réuni au vert en début d'année afin d'élaborer un plan de législature, un règlement sur les constructions scolaires et déterminer l'éventuelle nécessité d'augmenter le plafond d'endettement. Mme Nathalie Prior a été engagée par la commune de Prilly, comme secrétaire du Codir à 60%.

Nous passons ensuite aux préavis 1 et 2-2023 traitant du rapport de gestion et des comptes 2022. Le rapport de gestion du Comité de direction pour l'année 2022 est adopté à l'unanimité.

La CoGef dans ses séances des 15 mars et 12 avril a accepté à l'unanimité les comptes de l'ASIGOS pour l'année 2022 présentant un excédent de charges de CHF 3'187'831.48 (soit 13,1% en-dessous du budget). La participation prillérane s'élève à CHF 2'264'535.60. L'endettement de l'ASIGOS se monte à CHF 12'500'000.-, en baisse de CHF 1'000'000.- après le remboursement de CHF 1 million en cours d'année. Pour rappel, le plafond d'endettement est fixé à CHF 30'000'000.-. Les conclusions du préavis sont adoptées à l'unanimité.

Puis, nous traitons du préavis 3-2023 relatif à l'achat et l'installation d'un pavillon provisoire de quatre classes sur la commune de Romanel-sur-Lausanne. Alors que la Commission gestion et finance a refusé ce préavis avec 3 voix contre et 2 voix pour. La commission ad hoc, quant à elle, l'a accepté à l'unanimité. Il est primordial que les 18 élèves concernés puissent être accueillis dans de bonnes conditions à la rentrée d'août 2023 et éviter des transports inutiles et compliqués tant pour les élèves que pour les parents. C'est donc avec pragmatisme et après de nombreuses prises de parole, que ce préavis amendé est accepté par 13 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention. L'amendement portant sur la diminution de l'amortissement de 30 à 10 ans, étant donné que ces pavillons devraient être utilisés durant 10 ans maximum.

Election des membres du Bureau pour 2023-2024. Les membres actuels sont réélus à l'unanimité, dont M. Olivier Amblet, vice-président, Mme Geneviève Nosedà Guignard et M. Philippe Marolf pour Prilly.

Election des membres de la commission de gestion et finances pour 2023-2024. Les membres actuels sont réélus à l'unanimité, dont Mme Aurélie Barbey et M. Fabien Deillon pour Prilly.

La prochaine séance du Conseil intercommunal aura lieu le jeudi 29 juin 2023 à 20h00.

## ORPC

La parole n'est pas demandée

## POLOUEST

### **Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (LCVL) a la parole**

Lors de sa séance du 10 mai 2023, le Conseil intercommunal de la POLOUEST a adopté le rapport de gestion 2022 et les comptes 2022. Concernant les comptes, la contribution globale des communes est inférieure d'environ 2 millions de francs par rapport à la prévision budgétaire, à savoir que la POLOUEST est toujours en situation de sous-effectif. La participation 2022 de la Commune de Prilly s'élève à CHF 2'752'936.10. Le Conseil intercommunal a aussi approuvé un préavis pour que la POLOUEST puisse souscrire une assurance perte gain maladie dès cette année. Par ailleurs, un courrier du CODIR vous a été communiqué ce jour par le bureau. Celui-ci vous informe que dans le cadre du projet Regio, les patrouilles mixtes sont maintenues. Il précise aussi que la facture policière sera désormais financée à raison de 35 % par l'ensemble des communes et de 65 % par les communes qui ont délégué les tâches propres aux missions générales de police à la police cantonale. L'aboutissement des négociations annonce un allègement financier pour les communes disposant d'une police communale ou intercommunale, ce qui concerne notre ville de Prilly.

### **SDIS**

### **Madame la Conseillère Nicole Genet (PSIG) a la parole**

Le SDIS de Prilly-Renens s'est réuni à deux reprises. La Commission a approuvé les comptes 2022 à l'unanimité. Le SDIS de Malley nous a informé qu'il n'est pas intéressé par un projet d'alliance avec Lausanne 2025. Cependant, la Commission du feu étudie l'opportunité d'une fusion entre les SDIS de l'Ouest lausannois, donc avec Chavannes.

### **SDOL**

La parole n'est pas demandée

Monsieur le Président demande si la parole est encore sollicitée dans l'assemblée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au point 7 de l'ordre du jour.

## **7. Assermentations**

### **Monsieur le Président prend la parole**

En remplacement de Madame la Conseillère communale Camille Jeanmonod des VER, démissionnaire au 22 avril 2023, un ou une remplaçante doit être trouvée.

Conformément à la loi et en l'absence de viennent ensuite, le Bureau du Conseil communal a avisé la population via le pilier public de cette élection complémentaire, auquel un recours était possible, du mercredi 10 mai au vendredi 12 mai 2023. La personne candidate est soutenue par 6 membres de la liste de parrains de 2021. Le Bureau n'ayant reçu aucun recours, la personne candidate a été élue par le Bureau du Conseil communal.

Nous avons le plaisir d'accueillir au sein de notre Conseil communal, Monsieur Dimitri Teugueka. Je passe la parole à Monsieur le Conseiller Olivier Amblet pour présenter la candidature de Monsieur Teugueka.

### **Monsieur le Conseiller Olivier Amblet a la parole**

C'est avec plaisir que je vous présente Dimitri Teugueka que vous avez déjà vu passer au moins à une reprise dans cette salle. Aujourd'hui, ça fait plus de dix ans qu'il habite en Suisse. Il habite à Prilly depuis cinq ans. Il est père de famille, il est ingénieur en électronique, microsystemes. Sa grande passion, c'est la danse. Il aime également beaucoup la poésie. A Prilly, il représente toutes les cultures du Cameroun, de la Suisse, des environs et d'ailleurs et je lui souhaite la bienvenue au nom des Verts.

Monsieur le Président invite le candidat à venir devant l'estrade et à l'assemblée de se lever pendant qu'il procède à l'assermentation.

Monsieur le Président lit la promesse solennelle :

« Monsieur, je vais vous lire maintenant la promesse solennelle que vous devrez faire. Au terme de cette promesse et à l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et vous devrez dire « Je le promets ».

Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

Madame Dimitri TEUGUEKA : « Je le promets ».

Monsieur le Président adresse ses félicitations au nouveau Conseiller pour son assermentation. Il lui souhaite la bienvenue et le remercie de prendre place au sein de l'assemblée.

Applaudissements de l'assemblée.

Monsieur le Président passe au point 8 de l'ordre du jour.

## **8. Elections complémentaires**

Monsieur le Président informe que, à la suite de la démission de Madame la conseillère Camille Jeanmonod du Conseil communal, il est nécessaire de nommer un nouveau membre pour la commission permanente ASIGOS. Selon le contrat de législature, la place revient à un membre du groupe des VER.

### **Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (VER) a la parole**

Le groupe des Verts propose Nolwen Favé comme remplaçante pour ce poste. Elle nous paraît être la personne appropriée, puisqu'elle est également membre de la COFIN et que l'ASIGOS gère un gros budget. Il serait donc judicieux que nous ayons un maximum de représentants de la COFIN dans cette commission de l'ASIGOS.

Monsieur le Président demande si une autre candidature est proposée dans l'assemblée.

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'élire Madame la Conseillère Nolwen Favé comme membre de l'ASIGOS par acclamation.

Applaudissements de l'assemblée.

Monsieur le Président passe au point 9 de l'ordre du jour.

9. **Préavis no 03-2023 présentant la charte des bonnes pratiques d'aménagement des places de jeux de la Ville de Prilly et sollicitant un crédit d'investissement de CHF 99'000.- TTC pour le réaménagement de la place de jeux de Fontadel.**

Monsieur le Président appelle Madame la Conseillère Marianne Seppey, rapportrice de la Commission, pour la lecture des parties délibérations, amendement et vote final sans les conclusions, conformément à l'article 76, alinéa 2 du Règlement du Conseil.

Lecture du rapport.

Monsieur le Président ouvre la discussion générale et demande si la parole est sollicitée.

**Monsieur le Conseiller Olivier Pilet (PSIG) a la parole**

J'ai trois questions à adresser à la Municipalité concernant ce préavis. La première, est-ce qu'il est prévu des zones d'ombrage ? Est-ce qu'il est possible d'en faire ? Si c'est le cas, est ce qu'on pourrait connaître une estimation d'un coût ? Cette place de jeux serait-elle concernée par le plan Canopée ?

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée dans l'assemblée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe la parole à la Municipalité.

**Madame la Conseillère municipale Anne Bourquin Büchi (PSIG) a la parole**

Des voiles d'ombrage sont vraisemblablement possibles, mais cela demandera une étude particulière, puisqu'ils doivent être ancrés assez profond pour résister au vent et aux tempêtes. En effet, ces voiles d'ombrage sont laissés sur place, en tout cas pendant neuf mois par an. En hiver, ils peuvent être enlevés, mais on ne va pas les enlever, les mettre tout le temps et donc ils doivent résister au vent. A ma connaissance, les voiles d'ombrage ont été installés sur la place de jeux de la Fleur-de-Lys et le coût de l'installation était entre 30 et 40 000 francs. Malheureusement, ce sont des mesures qui sont vraiment chères, mais nécessaires avec le réchauffement climatique. Cela devra faire partie d'une autre mesure et on ne pouvait pas l'inclure dans ce préavis, vu que le budget alloué à l'aménagement de jeux est fort modeste.

Pour ce qui est du plan Canopée, je ne sais pas quels sont les endroits qui sont prévus pour les plantations d'arbres. Je pense, mais cela n'a pas été discuté en municipalité, que toutes les places de jeux devront être scrutées attentivement, pour voir si on ne pourrait pas mettre plutôt des arbres que des voiles d'ombrage, par exemple. On sait que l'ombre des arbres est beaucoup plus agréable que celle des voiles d'ombrage, mais ceci devra être examiné dans le déploiement du plan Canopée.

**Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (LCVL) a la parole**

Dans le même sens que la question précédente, je voulais savoir si le scénario de refaire l'étanchéité du garage a été étudié et si les coûts de cette réfection ont été étudiés. Si c'était possible, cela aurait permis, par exemple, de poser une glycine comme il y en a au-dessus d'un grand centre commercial de Lausanne et qui permet aussi d'avoir de l'ombrage.

**Madame la Conseillère municipale Anne Bourquin Büchi (PSIG) a la parole**

Effectivement, cela aurait pu être une excellente idée, mais refaire complètement l'étanchéité d'une surface, ce n'est pas grand, mais ce n'est pas si petit que cela et donc ça coûte extrêmement cher. En plus, il y a des questions de charges supportables par ces toitures de garage. Dans l'exemple que vous citez, il s'agit du toit d'un bâtiment, donc c'est quand même solide. Ici, ce sont des garages, donc ce sont des constructions qui en général sont moins solides que des bâtiments. Je ne sais pas si ça serait possible, mais en tout cas on n'a pas examiné cette possibilité-là. Il reste la possibilité, peut-être, d'installer une pergola, mais ce sont toutes des possibilités qui devront être examinées dans un deuxième temps.

**Monsieur le Conseiller Jean-Michel Piguet (PSIG) a la parole**

Je propose un petit amendement à apporter aux conclusions. Le groupe des socialistes et indépendants de gauche approuve bien sûr ce préavis. C'est un réaménagement nécessaire. Il approuve aussi, et plus que ça, il applaudit la charte qui a été rédigée par un groupe de travail au sein de l'administration, après de longues études et de longues réflexions. Le groupe pense que cette charte est vraiment un document important et nécessaire. On constate cependant que le préavis comporte deux volets. Un premier volet qui expose cette charte et le deuxième qui concerne le réaménagement de la place de Fontadel. Hélas, les conclusions ne font pas mention de la charte, ce que nous trouvons regrettable. Ce premier volet concernant la charte disparaît complètement et nous proposons de le faire réapparaître sous la forme d'une conclusion à ajouter aux conclusions du préavis. Notre Conseil n'a pas la compétence d'adopter cette charte. C'est une compétence de la Municipalité, mais il souhaite quand même qu'elle apparaisse et qu'elle ne disparaisse pas au fond d'un tiroir de l'administration à l'avenir, mais que sa présence soit bien marquée dans le préavis. Nous proposons d'ajouter, un chiffre 1bis, qui dirait : de prendre acte de la charte, l'établissement et les bonnes pratiques pour l'aménagement des places de jeux à Prilly. On ne peut pas faire plus que proposer d'en prendre acte, mais c'est un moyen d'assurer la publicité et d'officialiser d'une certaine manière cette charte pour l'avenir et pour de futurs aménagements de places de jeux.

**Monsieur le Conseiller Angelo Gironi (PLR) a la parole**

Le groupe PLR soutient le préavis. D'ailleurs, je suis très content d'avoir participé sur ce préavis avec Madame Anne Bourquin Büchi. Nous sommes très contents que le préavis a été soutenu à l'unanimité. Dans le passé, ce n'était pas le cas pour les autres municipaux.

**Monsieur le Conseiller Olivier Pilet (PSIG) a la parole**

Je ne sais pas si cela se pratique. Néanmoins, en fonction de la réponse qui m'a été donnée par Madame Anne Bourquin Büchi, que je remercie, j'aimerais formuler un vœu pour que la Municipalité puisse étudier, le cas échéant, la possibilité d'installer un ombrage sur cette place de jeux. Je ne sais pas si cela peut être ajouté au rapport ou autre.

Monsieur le Président demande si la parole est encore sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

**Madame la Conseillère municipale Anne Bourquin Büchi (PSIG) a la parole**

Je remercie Monsieur Piguet, ainsi que mon groupe, de cette proposition d'amendement que j'accepte volontiers. En effet, pour le groupe de travail « Place de jeux » et moi-même, Ce premier volet est extrêmement important. Nous n'avions pas pensé à cette possibilité de demander une prise d'acte de cette partie de la Charte. Donc, il nous semble essentiel que la réflexion qui a été menée sur les places de jeux soit à l'avenir prise en compte pour toutes les places de jeux, qu'elles soient nouvelles ou rénovées. L'amendement est accueilli avec plaisir.

Monsieur le Président passe au vote sur l'amendement du PSIG, concernant l'ajout d'un point 1bis « de prendre acte de la Charte établissant les bonnes pratiques pour l'aménagement des places de jeux à Prilly ».

**Vote : l'amendement du PSIG est accepté à l'unanimité, moins 2 abstentions.**

Monsieur le Président clôt la discussion générale et demande à Madame la rapportrice de la commission de lire les conclusions.

Lecture du rapport.

Monsieur le Président passe au vote sur le préavis municipal amendé.

## LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 03-2023,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### décide

1. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du préavis, en vue de sa mise en œuvre ;
- 1 bis. de prendre acte de la Charte établissant les bonnes pratiques pour l'aménagement des places de jeux à Prilly ;
2. d'octroyer un crédit de CHF 99'000.– pour réaménager la place de jeux sise à Fontadel ;
3. de financer ces dépenses par la trésorerie courante et/ou l'emprunt ;
4. d'amortir ces dépenses sur une durée de 10 ans par le débit du 3313.000-7190 Service Jeunesse ;

**Vote : les conclusions amendées du préavis municipal no 03–2023 sont acceptées à l'unanimité moins 3 abstentions.**

10. **Préavis no 04-2023 sollicitant un crédit d'études de CHF 130'000.- pour les études du Plan d'affectation (PA) Galicien.**

Monsieur le Président appelle Monsieur le Conseiller Florent Heroguel, rapporteur de la Commission, pour la lecture des parties délibérations, amendement et vote final sans les conclusions, conformément à l'article 76, alinéa 2 du Règlement du Conseil.

Lecture du rapport.

Monsieur le Président propose d'ouvrir tout d'abord une discussion générale. La Commission Adhoc propose un amendement visant le point 7 des conclusions. Il laissera le soin au rapporteur de la commission d'intervenir avec la proposition, lorsque le point concerné sera abordé. Il rappelle que la Municipalité ou l'assemblée peuvent également faire de nouvelles propositions de modifications des conclusions, respectivement proposer de nouveaux amendements. Il rappelle que les votes sur les amendements et les sous-amendements laissent toujours entière la liberté de voter sur le fond.

Monsieur le Président ouvre la discussion et demande si la parole est sollicitée dans l'assemblée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président demande si la Municipalité souhaite intervenir.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe la parole au rapporteur de la commission pour faire la lecture de l'amendement proposé par la commission adhoc.

Lecture de l'amendement.

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée concernant l'amendement.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au vote sur l'amendement du point 7 des conclusions.

**Vote : l'amendement est accepté à une large majorité.**

Monsieur le Président passe la parole au rapporteur de la Commission pour la lecture des conclusions amendées du préavis.

Monsieur le Président passe au vote sur le préavis amendé.

**LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY**

- vu le préavis municipal N° 04-2023,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide**

1. d'accorder le crédit d'études du Plan d'affectation (PA) « Galicien » de CHF 130'000.- ;
2. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du préavis en vue de sa mise en oeuvre ;
3. de valider une participation des propriétaires estimées à CHF 124 350.- ;
6. de financer ces dépenses complémentaires par la trésorerie courante et/ou l'emprunt;
7. d'amortir ces dépenses complémentaires sur une durée de 1 an par le débit du compte 3316.000.4200 Urbanisme & Constructions.

**Vote : les conclusions amendées du préavis municipal no 04–2023 sont acceptées à l'unanimité.**

Monsieur le Président passe au point 11 de l'ordre du jour.

#### **11. Réponse municipale à l'interpellation du Conseiller Léo Gaillard & Consorts « Quel sort pour les vêtements et autres textiles récupérés sur le territoire prilléran ? »**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à l'interpellation citée en titre, déposée au Conseil communal du 12 décembre 2022.

Un reportage de l'émission Mise au Point, diffusé dimanche 13 novembre sur RTS-Un, révélait que les vêtements usagés récupérés dans les bennes spéciales, parcourent de très grandes distances, bien souvent au-delà des frontières européennes, pour se retrouver vendus sur des marchés, triés et revendus par des « grossistes de la fripe », ou alors dans des décharges. De nombreux habits se retrouvent ainsi à faire le tour du monde. De plus certains habits, volontairement endommagés et rendus impropres à être portés, n'ont pas été recyclés mais tout de même envoyés dans des centres de tri à l'étranger. Cette information porte un coup à la promesse parfois faite d'un recyclage de ces habits déposés dans les bennes de récupération, également présentes sur le territoire prilléran. Ce reportage et ses conclusions amènent à se poser la question du destin des habits récupérés à Prilly dans les bennes, par exemple de la coopérative Textura, d'une part, ainsi que de ceux amenés à la déchèterie de Malley, qui propose également un service de récupération d'habits, d'autre part.

#### **Question 1**

Qu'advient-il des vêtements de tous types récupérés dans les bennes à disposition sur le territoire communal, y compris celles de la coopérative Textura comme il s'en trouve à Pré-Bournoud, et quelle traçabilité la Municipalité a-t-elle sur ceux-ci ?

Les armoires Textura ne sont pas présentes sur la commune. La Ville de Prilly a lancé un appel d'offres public pour la concession de la collecte des habits et textiles sur le territoire communal en 2020. La société TEXAID a remporté cette concession pour 4 ans et est la seule à pouvoir installer des armoires pour textiles usagés sur le territoire communal. La Ville est rémunérée à raison de CHF 0.15/ kg de matière. TEXAID a une politique de transparence très marquée sur l'usage des habits et textiles collectés. Le graphique ci-dessous, bientôt présent sur toutes les armoires installées sur le territoire communal, en témoigne.

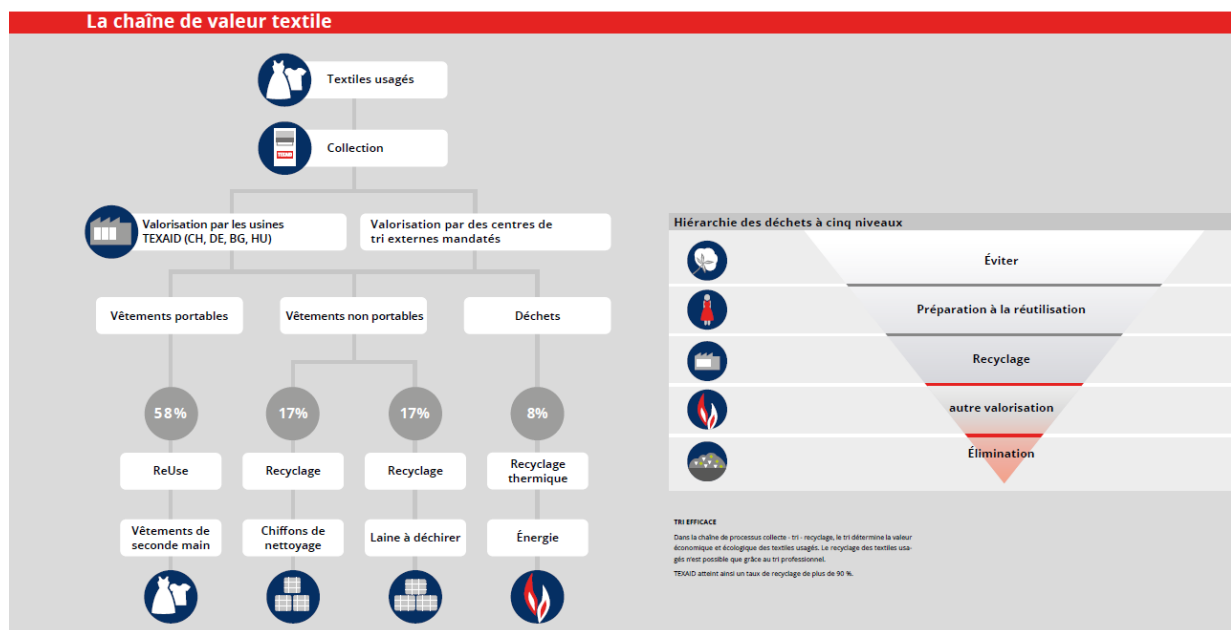


Figure 1 : filières de traitement des habits et textiles, ©TEXAID

Selon les informations transmises par TEXAID, 20% des habits collectés sont revendus en Suisse pour du réemploi, le solde (38%) étant revendu à des clients spécialisés dans les habits de seconde main, principalement européens, et qui représentent des clients finaux (sans intermédiaire). TEXAID écoule 34% des tonnages collectés dans des filières de recyclage contrôlées fabriquant des chiffons et de la laine d'isolation. Elle développe également ses propres filières de recyclage de la matière en cycle fermé dont voici les exemples :

TEXAID s'engage dans différents projets et associations afin de trouver des solutions pour des cycles fermés.

**Produits existants et développements dans le recyclage des textiles**

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>BOUILLONS DE NETTOYAGE</b><br/>           Fabriqué à partir de : Textiles usagés en coton de qualité recyclée<br/>           Type de traitement : Recycling bei TEXAID (Stand haute) Zuchtli<br/>           Fabriqué par : TEXAID Hongrie<br/>           Utilisation pour : Les textiles usagés en coton sont transformés selon la norme DIN EN 6100 dans l'usine du groupe en Hongrie. Les chiffons de nettoyage sont décaqués.</p> | <p><b>MATIÈRE ISOLANTE</b><br/>           Fabriqué à partir de : Pantalons en jean usagés (80 %) et coton (20 %)<br/>           Type de traitement : Recyclage mécanique<br/>           Fabriqué par : Boned Linge aux États-Unis<br/>           Utilisation pour : Par exemple dans le domaine de l'isolation thermique</p> | <p><b>MASSE DE PÂTE À PAPIER</b><br/>           Fabriqué à partir de : Textiles usagés en coton<br/>           Type de traitement : Recyclage chimique<br/>           Fabriqué par : renommé en Suisse</p> | <p><b>TISSU</b><br/>           Fabriqué à partir de : Polyrone provenant de pantalons de travail (50 %) et Reifera TM (50 % de déchets textiles et 70 % de bois)<br/>           Type de traitement : Recyclage mécanique<br/>           Fabriqué par : Fil et tissu par Rotor<br/>           Autres remarques : Le fil a été produit dans le cadre du projet de recherche Texturize. Le projet a été dirigé par la haute école de Lucerne - Design &amp; Art et soutenu par Intercourse.</p> | <p><b>PLANCHE DE TEX</b><br/>           Fabriqué à partir de : Textiles usagés (70%) et colle (30%)<br/>           Type de traitement : Recyclage thermochimique<br/>           Fabriqué par : TEXAID et Oliver North, étudiant à l'École Suisse de Textiles<br/>           Utilisation pour : L'objectif était de développer une alternative aux panneaux de particules traditionnels, en remplaçant le bois par des textiles usagés.</p> | <p><b>TAPIS</b><br/>           Fabriqué à partir de : Laine provenant de chaises de production (75 %) et de pulls usagés (25 %)<br/>           Type de traitement : Recyclage mécanique<br/>           Fabriqué par : Ruckstuhl à Lengnau<br/>           Utilisation pour : Le tapis a été créé par Ruckstuhl et est composé de 18 recyclés. Le produit a été développé et fabriqué dans le cadre du projet de recherche Texturize. Le projet a été dirigé par la Hochschule Luzern - Design &amp; Art et soutenu par Intercourse.</p> | <p><b>T-SHIRTS EN COTON DE TEXTILES USAGÉS</b><br/>           Fabriqué à partir de : 60% de textiles usagés en coton de TEXAID et 40% de coton biologique<br/>           Type de traitement : Recyclage mécanique<br/>           Fabriqué par : Olud<br/>           Utilisation pour : Olud</p> | <p><b>TEXAID TISSU</b><br/>           Fabriqué à partir de : 50 % de textiles usagés en coton de TEXAID et 50 % de polyester recyclé (brevet REPETIVE Our Ousan TM), fabriqué à partir de déchets plastiques industriels.<br/>           Type de traitement : Recyclage mécanique<br/>           Fabriqué par : TEXAID</p> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Figure 2 : filières de recyclage ou en développement par TEXAID

## Question 2

**Qu'advient-il des vêtements de tous types récupérés à la déchèterie intercommunale de Malley, et quelle traçabilité la Municipalité a-t-elle sur ceux-ci ?**

*Les habits collectés à la déchèterie intercommunale de Malley, au même titre que ceux collectés lors des déchèteries mobiles, sont traités par Textura, filiale de la Fondation Démarches. La Ville de Lausanne est un partenaire fidèle de Textura dont l'un des objectifs est la réinsertion de professionnel.le.s en situation de recherche d'emploi. 20% des habits et textiles collectés sont triés et revendus dans les structures de la Fondation Démarche, notamment leur filiale de vente d'habits et objets de seconde main Ateapic. 60% de la matière collectée est revendue à des grossistes hors canton de Vaud, sans traçage précis de la filière et le solde, à savoir 8 à 10% du tonnage, est revalorisé de manière thermique (incinération).*

### **Question 3**

**En fonction des réponses aux deux premières questions, quelles mesures la Municipalité compte-t-elle prendre pour assurer, d'une part une meilleure traçabilité sur les vêtements récupérés sur le territoire communal, d'autre part un recyclage des vêtements récupérés plus en mesure d'être portés ?**

*En l'état, la Ville de Prilly ne prévoit pas de prendre de mesures spécifiques au niveau de la traçabilité des habits et textiles usagés sachant que la société TEXAID effectue déjà un travail approfondi à ce niveau et que la filière TEXTURA, en lien avec les déchèteries, est sous gestion lausannoise. Elle intégrera néanmoins des valeurs de transparence et de traçabilité comme critère d'adjudication lors du renouvellement de la concession « textiles » sur son territoire en 2024.*

### **Question 4**

**Quelles mesures, par exemple en termes de communication, la Municipalité peut-elle mettre en place pour améliorer le tri des vêtements à Prilly, notamment la séparation entre les vêtements encore utilisables et les vêtements à recycler ?**

*La Ville de Prilly s'engage à sensibiliser la population prillérane sur la consommation d'habits en forte progression et l'impact environnemental désastreux de la surconsommation de textiles et d'habits. Des affiches explicatives des filières de traitement des habits et textiles seront apposées sur les armoires TEXAID cette année. Des visites du centre de tri de Textura à Beaulieu pourront également être organisées sur demande.*

*En matière de tri des vêtements, aussi bien TEXAID que TEXTURA recommandent de communiquer sur une filière unique « habits » sans distinction entre le réemploi et le recyclage, sous peine de retrouver des grandes quantités de vêtements « à recycler » dans la filière des déchets incinérables ménagers.*

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter la réponse municipale à l'interpellation précitée.

Monsieur le Président demande à Monsieur le Conseiller Léo Gaillard s'il souhaite s'exprimer.

**Monsieur le Conseiller Léo Gaillard (Indépend.) a la parole**

Je remercie beaucoup la Municipalité pour cette réponse exhaustive et documentée. J'ai appris par ailleurs qu'il y avait un vrai travail qui avait été fait pour m'apporter des réponses que je trouve tout à fait satisfaisantes.

Monsieur le Président demande si la parole est demandée dans l'assemblée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président clôt la discussion et passe au point 12 de l'ordre du jour.

**12. Réponse municipale à l'interpellation du Conseiller Yan Giroud & Consorts « Projet de casino à Prilly »**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à l'interpellation citée en titre, déposée au Conseil communal du 27 février 2023.

Avant cela, la Municipalité tient à corriger une erreur dans le préambule de l'interpellation, Le projet de Casino à Prilly ne serait pas implanté « à la place actuelle du Badminton », mais à l'Ouest de celui-ci dans ce qui s'appelle pour le projet de la Tour Tilia « Tilia West ». Le Badminton sera maintenu et complètement rénové dans le cadre de la construction de la tour et la rénovation totale des deux bâtiments existants.

**Question 1**

**La Municipalité est-elle au courant de ce projet ?**

*Oui.*

**Question 2**

**Estime-t-elle qu'il est compatible avec son programme de législature et le soutient-elle ?**

*Oui. Elle estime qu'il est compatible. Elle porte et soutient ce projet et l'a confirmé officiellement à la commission fédérale des maisons de jeux à la suite d'une récente demande.*

**Question 3**

**Dans l'affirmative, des membres de la Municipalité prennent-ils une part active à la promotion de projet, notamment auprès de l'administration fédérale qui délivrera l'autorisation d'exploiter ?**

*A ce stade de la procédure, la Municipalité a communiqué son soutien à la concrétisation de ce projet.*

**Question 4**

**Comment considère-t-elle ce projet du point de vue de la sécurité et de la santé publiques, ainsi que de ses implications pour la Commune ?**

*Après l'audition (2 heures de présentation/questions-réponses) des éventuels futurs exploitants, plusieurs raisons ont amené au final la Municipalité à considérer de manière positive l'implantation d'un casino à Prilly-Malley. Avant de répondre à la seule notion de sécurité et santé publique, il y a lieu de mentionner d'autres aspects positifs :*

- Sur le plan environnemental et mobilité, au vu des multiples accès en TP d'abord, il paraît évident que l'implantation d'un pareil concept trouve tout son sens au vu du hub de transports publics à nul autre pareil (Train, Tram, Métro, 6 lignes de bus).*

*En matière de futurs aménagements, tant dans l'exploitation que dans la conception du casino, la volonté est de minimiser au maximum l'empreinte carbone de l'établissement.*

- *Ensuite, au vu du développement de l'offre culturelle, sportive et événementielle à Malley (TKM, Vaudoise aréna, Cinéma), un casino participera à une intéressante diversification des possibilités offertes aux usagers de tous âges et provenances. L'intention des exploitants est d'utiliser les infrastructures existantes, notamment la Vaudoise aréna, pour mettre sur pied des spectacles et événements.*
- *Sur le plan financier, en plus sur le plan fédéral du reversement annuel de plusieurs dizaines de millions à l'AVS, sur le plan communal, la ville de Prilly verra un retour minimum annuel de plusieurs centaines de milliers de francs qu'elle pourra affecter au développement de l'offre culturelle et d'aide à la jeunesse de notre commune.*
- *Sur le plan de l'emploi ensuite, ce seront plus de 100 postes qui seront créés.*

*Et viennent enfin effectivement les importantes et indispensables mesures à prendre tant sur le plan social que sécuritaire pour préserver les joueurs de l'addiction au jeu.*

*La loi fédérale exige, lors de l'implantation d'un casino sur le territoire suisse, que soit assurée la prévention et détection précoce des comportements de jeu problématiques qui ont des conséquences socialement dommageables chez les joueurs. C'est à ce titre que sera créé entre 3 partenaires, le CHUV, le label Careplay, et les exploitantes du Grand casino Prilly un concept de prévention très exigeant et précis, soit :*

- *Du côté du CHUV, une collaboration étroite permettant la réalisation d'entretiens permettant la levée des interdictions de jeu, des Conseils personnalisés aux joueurs et famille, une formation interne des collaborateurs du casino afin de lutter contre la dépendance, et enfin une supervision pour la Direction du Casino*
- *Au travers du label Careplay, la participation active du Casino et de sa Direction, avec l'ensemble des principaux établissements de jeu de Suisse, à la mise en place de mesures appropriées, la reconnaissance rapide des signes de problèmes potentiels et par là la réaction appropriée et enfin une orientation vers un éventuel traitement en cas de problème.*
- *Et du côté du Grand Casino Prilly SA, la garantie de mise en oeuvre et le respect des mesures sociales via une équipe dédiée. Et l'intégration par tous les employés des principes de concept social et respect de la philosophie de l'entreprise. A noter que les exploitants sont les pionniers en Suisse du cadre qui régit l'exploitation des casinos sur le plan de la prévention et de la lutte contre les addictions. Ils sont de plus à l'origine de ce concept Careplay et ont travaillé depuis vingt ans avec les spécialistes de l'hôpital universitaire de Bâle.*

*On aura compris au vu de ce qui précède que la Municipalité a été convaincue du sérieux du projet des futurs exploitants et considère favorablement la venue d'un tel établissement sur le territoire communal.*

### **Question 5**

**Il semble que la Commune soit consultée par le Conseil fédéral, mais que ce dernier décidera finalement du projet retenu. Quelle est la marge de manœuvre de la Municipalité pour s'opposer à un tel projet, dans l'hypothèse où les autorités communales ne souhaiteraient pas héberger un casino sur leur territoire ?**

*D'ici octobre 2023, la commission fédérale préavisera et donnera son choix au Conseil fédéral qui le suivra ou pas. Quant à la marge de manœuvre que pourrait avoir la Municipalité pour refuser ce projet, au vu de la réponse No 2, elle ne l'utilisera pas.*

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter la réponse municipale à l'interpellation précitée.

### **Monsieur le Conseiller Yan Giroud (PSIG) a la parole**

Je remercie la Municipalité de sa réponse, dont je prends bonne note, tout en restant réservé quant aux arguments qui la font considérer ce projet de manière positive, que ce soit sur l'utilisation des transports publics par les futurs clients du casino, sur l'organisation d'événements – ce qui nous avait déjà été promis par le CSM – ou sur le plan de l'emploi pour la population prillérane.

Je suis – et nous sommes nombreux au sein du groupe PSIG – à être pour le moins dubitatif quant à l'efficacité des mesures envisagées pour protéger la population des risques d'addiction au jeu ; et très réticents à la réalisation de ce projet en terres prillérane, où, statistiquement, 300 personnes souffrent d'un comportement de jeu excessif.

Il semble que la Municipalité soit surtout séduite par les promesses de retombées financières. L'image de la commune, mais surtout le coût social des jeux d'argent, évalué à env. 600 millions de francs en Suisse annuellement, ne semblent pas peser bien lourd dans la réflexion de l'exécutif, ce qui est regrettable.

### **Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (VER) a la parole**

J'ai quand même quelques préoccupations concernant l'extrême entrain de la Municipalité à accueillir un casino sur sol prilléran, qui me semble transparaître dans la réponse. Je recommande donc à la Municipalité de regarder à deux fois l'impact économique par exemple, non pas uniquement sous l'angle des revenus du casino qui, il est vrai, profiteraient au budget communal, mais également sous l'angle de la redistribution de l'argent pour nos commerces locaux. La réponse de la Municipalité s'étend largement sur les dangers pour la santé publique, ce pour pourquoi je vous remercie, mais le nombre d'acteurs impliqués dans ces dangers pour les contrer prouve également que c'est un risque majeur. Donc, il y a des préoccupations majeures en matière de santé publique et les casinos sont associés bien sûr à un risque accru de dépendance aux jeux. Cette dépendance peut entraîner des conséquences dévastatrices pour les individus et leurs familles, entraînant des problèmes de santé mentale, des difficultés financières et des ruptures familiales. La Municipalité semble vouloir dire que les joueurs consommeront au casino, que si ce n'est pas à Prilly, alors ils iront ailleurs, en ligne, à Montreux ou à Romanel.

Faut-il alors profiter des gains obtenus sur le territoire communal ? Premièrement, est-ce que c'est vrai que les clients du Casino joueront de toute façon ? J'en parlais à un proche récemment et il m'a dit que cela serait sympa, qu'il aimerait bien aller jouer au casino une fois. Bonne nouvelle pour le casino, voici une nouvelle joueuse. Il est en revanche faux de dire que cette personne aurait joué de toute façon. Je crois qu'elle n'y est allée qu'une fois dans sa vie jusque-là. La proximité, ainsi que la publicité vont nécessairement augmenter le nombre de joueurs sur sol prilléran. Cela augmentera statistiquement aussi, donc le nombre de joueurs dépendants. Le raisonnement présenté me fait penser à mes amis travaillant dans l'industrie du tabac qui disent que les clients consommeront de la nicotine avec ou sans leur aide. Une façon de se donner bonne conscience d'après moi. Tout comme l'industrie du tabac crée des produits qui entraînent une dépendance chez les consommateurs, les casinos encouragent un comportement qui peut rapidement devenir une dépendance.

Tout comme le tabac, même si les consommateurs sont informés des risques, la nature addictive du produit peut les rendre incapables de résister. J'en suis un bon exemple depuis l'âge de onze ans.

Passons au volet économique. En ce qui concerne l'économie locale, si les casinos peuvent sembler générer des revenus et des emplois à court terme, ils peuvent également avoir des effets néfastes à long terme sur les petites entreprises locales. Les dépenses des habitants et des visiteurs peuvent être détournées des commerces locaux vers les casinos, ce qui peut affaiblir notre économie locale et créer une dépendance à une seule source de revenus, ou deux ou trois. C'est par nature volatile et incertain, comme on l'a vu avec Bopst. Enfin, l'arrivée d'un casino peut entraîner une concentration des richesses entre les mains d'un petit nombre d'individus ou d'entreprises, ce qui exacerbera les inégalités économiques dans notre communauté. En conclusion, je trouve qu'il est dans l'intérêt de notre ville de considérer d'un peu plus près les impacts potentiellement négatifs d'un casino sur sa population proche avant d'ouvrir en grand les bras à l'implémentation d'un casino sur notre sol. Je suis convaincu que nous devons prioriser la santé et le bien-être de nos concitoyens, ainsi que la vitalité à long terme de notre économie locale.

En suivant ces deux priorités, je ne partage certainement pas l'avis de la Municipalité sur l'impact positif d'un casino, même si c'est dans un contexte très réglementé et je les invite donc à revisiter leur jugement.

Monsieur le Président demande si la parole est demandée dans l'assemblée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président demande à la Municipalité si elle souhaite prendre la parole.

#### **Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole**

Je respecte Monsieur Amblet pour sa position et le fait qu'il ne souhaiterait en aucun cas, si j'ai bien compris, qu'un casino vienne à Prilly. Également, Monsieur l'interpellateur, qui pense que ce n'est pas une bonne chose. Au début, on pourrait aussi dire que ce n'est en tout cas pas la Municipalité qui a eu la première l'idée. L'idée vient du Conseil fédéral. On pense ce que l'on veut du Conseil fédéral, mais il a estimé que dans le Canton de Vaud, il devait y avoir une deuxième licence A. Où ? Certains sont plus enclins à recevoir sur leur territoire un casino. Il s'est avéré que de par la Constitution que vous connaissez bien, puisque vous en avez voté le plan d'affectation Malley-Viaduc, avec la tour Tilia, la rénovation du badminton. Ce n'est donc pas qu'une tour avec des habitations, mais un badminton qui est quand même un sport. À côté, il y a le bâtiment Ex Black Gym, qui aurait pu être affecté à des bureaux ou des commerces, etc. Ce bâtiment est bien placé, je ne vais pas refaire l'exégèse de sa situation. Ne vient-on qu'en voiture au casino ? Je ne pense pas. On peut venir en train, en tram, en bus, à pied ou en vélo. Je ne suis pas d'accord avec le fait de dire que ce projet n'a que des défauts. Une des premières choses positives, c'est quand même sa situation. En ce qui concerne l'accès, nous estimons qu'il est faux de dire qu'on a privilégié la voiture, puisqu'il n'y aura pas de parking sous le casino et les personnes qui viendraient utiliseraient les parkings existants avec Malley Lumières, la Vaudoise Arena, Malley Business, avec également sous Tilia, puisqu'il y aura aussi un parking. Donc, c'est déjà peut-être un point quand même un peu positif.

En ce qui concerne l'approche durable, je pense que c'est aussi assez intéressant pour vous de savoir que, comme il se trouve dans le complexe Tilia Tower, il emménagera dans un bâtiment entièrement repensé, qui adopte les principes de construction et d'efficacité énergétique au plus haut sommet du label 2000 watts.

L'alliance de matériaux, le bois, des techniques de chauffage, de ventilation les plus économes s'ajoute à une exploitation basée sur des circuits courts, les produits locaux et le recyclage et maîtrise des déchets. C'est le vœu du propriétaire constructeur de la tour Tilia qui veut reproduire exactement ce qu'il décide de faire sur sa tour en matière écologique. Il serait possible que ce bâtiment soit absolument extraordinaire en matière énergétique. Localisation centrale, je l'ai dit, je ne vais pas vous le répéter, vous le savez très bien. Il y aura donc un impact sur le trafic local, extrêmement marginal également pour le bruit des voitures. Le doute de l'interaction entre le casino et la Vaudoise Arena ? Non, puisqu'un casino comme à Bâle ou à Berne, ils utilisent une salle de spectacle, une salle pour faire des events, etc. Et là, il s'avère que la proximité immédiate de la Vaudoise Arena (on n'aura pas toujours Sting et d'autres concerts de ce genre), donnera la possibilité aux exploitants du casino de l'utiliser pour faire des spectacles qui seraient liés au casino et qui seraient des spectacles culturels comme d'autres spectacles pourraient l'être.

Ensuite, il y a le concept social. En matière sociale, je n'y connaissais rien. Je dois vous dire, très honnêtement, jamais je n'aurais pensé que, dans ma vie de politicien, je défendrais un projet de casino avec mes collègues de la Municipalité.

Ce concept social, il est présent. J'ai rarement vu des gens venir avec autant d'éléments pour nous convaincre qu'ils feraient tout pour éviter un dérapage. On pourrait faire toujours mieux, mais ce concept qu'ils appellent concept social avec le label Care Play qui est une réunion avec les principaux établissements de Suisse en matière de casinos. Il s'agit de la prévention des problèmes potentiels grâce à des mesures appropriées. Ce sont des spécialistes qui s'en occupent. Reconnaissance le plus tôt possible des signes de problèmes potentiels et réaction aux conséquences par rapport à l'addiction et orientation vers le traitement approprié en cas de problème. Tout cela en relation avec le CHUV par rapport à ce qui pourrait en effet arriver comme dérapage vis à vis de certaines personnes. Est-ce, comme vous le dites, ce qui prime pour la Municipalité ? Non, mais c'est quand même un paramètre assez important, puisque pour la bourse communale, si vous pensez aux impôts et à la subvention qui pourrait nous être donnée chaque année et qui serait affectée à la culture de notre ville, ce n'est pas moins de 800 000 francs en tout cas, voire plus, qui seraient versés. Donc, la Municipalité estime que c'est de l'argent qui pourrait être investi, peut-être au détriment d'autres par rapport au fait qu'ils seraient trop enclins à jouer. Mais, la Municipalité estime que cela peut être aussi au bénéfice d'une certaine catégorie de population qui pourra bénéficier d'animations, de diversité culturelle qui seraient assez agréable d'avoir sur notre territoire. Je peux comprendre que ça interpelle le Conseil. La municipalité a choisi de soutenir ce projet, comme Romanel a choisi de soutenir le sien. Le meilleur gagnera en octobre, puisque c'est à la suite du préavis de la Commission fédérale des Jeux, que le Conseil fédéral décidera à qui il attribuera cette deuxième licence A.

Monsieur le Président demande si la parole est encore sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président clôt la discussion et passe au point 13 de l'ordre du jour.

**13. Réponse municipale à l'interpellation du Conseiller Théo Milliez & Consorts « 30km/h de nuit »**

Monsieur le Président

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à l'interpellation citée en titre, déposée au Conseil communal du 27 février 2023.

#### **Question 1**

**Est-ce que la Ville de Prilly a fait des demandes auprès du canton en ce qui concerne le 30km/h de nuit ?**

*Oui, la demande est faite, mais le cheminement est complexe.*

*La limitation de vitesse à 30 km/h de nuit (22h-6h) est une mesure de lutte contre le bruit qui fait partie du catalogue de mesures que la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR) autorise pour permettre aux communes de respecter de l'Ordonnance sur la Protection contre la Bruit (OPB). Pour en valider la pertinence, la DGMR demande aux communes de présenter un dossier d'Assainissement du Bruit Routier (ABR) passablement complexe et précis. La Municipalité de Prilly a présenté la première version de son dossier ABR à la DGMR le 18 septembre 2015.*

*De corrections en demandes complémentaires, ce n'est pas moins de 8 versions qui ont à ce jour été élaborées pour la DGMR par nos mandataires, sans succès.*

*L'ultime version, qui limite l'application de cette réduction nocturne des vitesses aux seuls axes que la DGMR a estimé justifiés, a été remis mi-avril 2023. La validation devrait suivre dans les six semaines, soit fin mai 2023.*

*Il est à préciser que ce dossier d'assainissement du bruit routier ne contient pas la seule mesure de limitation de la vitesse à 30 km/h de nuit mais également d'autres mesures d'assainissement.*

#### **Question 2**

**Si tel est le cas, une réponse a-t-elle été reçue et si oui quelle a été la réponse ?**

*La réponse de la DGMR est attendue pour fin mai 2023.*

#### **Question 3**

**Est-ce que des axes de circulation à Prilly sont prévus de passer à 30km/h de nuit ? si oui lesquels ?**

*Oui, les axes pour lesquels cette réduction de vitesse devrait être validée sont :*

- *L'axe Chasseur – Flumeaux (du carrefour du Chasseur au carrefour Flumeaux-Rochelle)*
- *Confrérie (de la limite communale au carrefour Confrérie-Flumeaux)*
- *Route de Cossonay (l'ensemble de l'axe)*
- *Route de Neuchâtel (de la limite communale au n° 40 de la route)*

*Dans le même temps et afin de compléter les axes communaux déjà soumis à ce régime de vitesse, la Municipalité instaurera une limitation à 30 km/h (permanente) sur les dernières routes communales de desserte de quartier qui n'y sont pas encore (Belmonthoux, Centenaire, Combette -domaine privé communal-, Métiers, Meunière, Pâquis, Passiaux, Planches, Suetzaz, Vieux-Tilleul). Le solde des chemins de desserte maintenus à 50 km/h sont des chemins privés sur lesquels la Municipalité n'a pas autorité.*

*Les axes qui resteront pour l'instant à 50 km/h (jour et nuit) sont donc Vieux-Collège, qui nécessitera une requalification pour être soumis à un nouveau régime de vitesse, le bas de Flumeaux, la route de Renens, l'avenue du Chablais, la route du Mont et le solde de la route de Neuchâtel, où la DGMR a estimé la réduction demandée injustifiée.*

#### **Question 4**

**Si tel est le cas, dans quel délai peut-on s'attendre à ce que les axes passent au 30km/h de nuit ?**

*Une fois le dossier ABR validé par la DGMR, toutes les mesures peuvent être mise en œuvre. Il s'agira ensuite pour la Municipalité de présenter un préavis d'investissement pour l'acquisition et le mise en place de la signalisation routière, mais également pour la pose de revêtement phono absorbant, qui est la seconde mesure qui sera mise en place sur plusieurs axes. Ce préavis devrait être présenté avant la fin de l'année.*

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter la réponse municipale à l'interpellation précitée.

Monsieur le Président demande à Monsieur le Conseiller Théo Milliez s'il souhaite s'exprimer.

#### **Monsieur le Conseiller Théo Milliez (VER) a la parole**

Je tiens à remercier la Municipalité pour sa réponse qui répond tout à fait aux questions et qui est très précieuse.

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée dans l'assemblée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au point 14 de l'ordre du jour.

#### **14. Réponse municipale à la question écrite du Conseiller Yan Giroud « Vidéosurveillance »**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à la question écrite citée en titre, déposée au Conseil communal du 27 février 2023.

##### ***Préambule***

***Lors de sa séance du 4-2021 du 27 septembre 2010, notre Conseil a adopté un règlement sur la vidéosurveillance, qui faisait l'objet du préavis municipal no 09-2010.***

***Ce règlement n'est pas présent sur le site internet de la Commune et on ne trouve aucune mention de vidéosurveillance dans le règlement de police de la POLouest du 23 mars 2011 qui a abrogé le règlement de police de Prilly.***

#### **Question 1**

**Ce règlement communal sur la vidéosurveillance est-il toujours en vigueur ?**

Le règlement communal sur la vidéosurveillance est entré en vigueur à la construction du nouveau bâtiment administratif, et a été approuvé en décembre 2010.

Il est entré en vigueur selon la loi du 11 septembre 2007 sur la protection des données personnelles (LPrD ; BLV 172.65) ; il est, du coup, toujours en vigueur.

A Prilly, 48 caméras de vidéosurveillance, dont 8 caméras à l'intérieur des locaux de l'administration sont installées. Comme l'exige la loi, afin de prévenir le public, des panneaux indiquant ces caméras sont installés à l'extérieur sur chaque site.

Néanmoins, on peut relever que certaines dispositions sont obsolètes puisque la loi sur la protection des données personnelles LPrD a été modifiée en 2018. Depuis lors, l'autorité compétente est dorénavant la Préfète (anciennement le Préposé à la protection des données). Les images enregistrées doivent être détruites automatiquement après un délai de sept jours, ou en cas d'atteinte aux personnes ou aux biens, après cent jours au maximum. De ce fait, le règlement communal de police a été abrogé à l'entrée en vigueur du règlement de police.

Ce qui complique dans cette disposition, c'est que la tâche communale sur la vidéosurveillance n'a en fait jamais été déléguée à l'Association de la sécurité de l'Ouest lausannoise puisqu'aucune mention expresse à ce sujet ne figure dans ses statuts.

## **Question 2**

**Si oui, est-il possible d'en obtenir une copie et/ou de le mettre en libre accès sur le site de la Commune ?**

*Oui, voir la copie de ce règlement en annexe. Par ailleurs, il sera mis sur le site de la Ville dans les meilleurs délais.*

## **Question 3**

**Sinon, qu'en est-il advenu ?**

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre acte de la présente réponse.

Monsieur le Président demande à Monsieur le Conseiller Yan Giroud s'il souhaite s'exprimer.

## **Monsieur le Conseiller Yan Giroud (PSIG) a la parole**

Je remercie la Municipalité pour sa réponse concernant le règlement communal sur la vidéosurveillance, qui semble avoir été égaré au fond de quelque tiroir de l'administration.

Puis-je demander à la Municipalité ce qu'elle entend par la phrase (3e § de la réponse à la question 1) : « De ce fait, le règlement communal de police a été abrogé à l'entrée en vigueur du règlement de police », dont le sens n'est pas clair, ni le lien avec le règlement sur la vidéosurveillance ?

D'autre part, l'art. 2 du règlement prévoit que la Municipalité désigne un organe ou une personne autorisée à gérer la vidéosurveillance et à visionner les images. La Municipalité peut-elle nous dire qui est cet organe ou cette personne et s'ils ont bénéficié d'une formation adéquate pour assumer cette fonction ?

Par ailleurs, je rappellerais que les lieux soumis à vidéosurveillance doivent être annoncés au Préposé cantonal à la protection des données, qui les recense sur le site internet de l'État de Vaud, conformément à l'art. 22a §4 de la Loi sur la protection des données personnelles (LPd). Or, si l'on se réfère à l'annexe du règlement sur la vidéosurveillance, on constate des incohérences avec le recensement de l'État de Vaud. En effet, Le Château, le bâtiment de l'administration communale, Castelmont et le Collège de Mont-Goulin ne sont pas mentionnés sur le site du Canton alors qu'ils sont prévus dans l'annexe du règlement, tandis que la piscine de la Fleur-de-Lys, l'Hôtel de police et le CAB y sont mentionnés, mais pas prévus dans l'annexe au règlement.

Les installations du Château, du bâtiment de l'administration communale, de Castelmont et du Collège de Mont-Goulin ont-elles été dûment autorisées par la préfecture et annoncées au Préposé ?

Dans tous les cas, j'invite la Municipalité à se mettre en conformité avec le droit cantonal en annonçant les sites réellement soumis à la vidéosurveillance sur la commune et à réactualiser l'annexe du règlement.

De plus, la Municipalité peut-elle nous informer à quelle fréquence elle réévalue si ces installations de vidéosurveillance sont toujours pertinentes et si elles constituent toujours le moyen le plus adéquat pour atteindre le but poursuivi ?

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée dans l'assemblée.

Ce n'est pas le cas.

#### **Monsieur le Conseiller municipal Ihsan Kurt (PSIG) a la parole**

En ce qui concerne la première remarque dans l'avant-dernier paragraphe concerné, à la réponse la question 1. Je corrige le règlement. Le règlement communal a été abrogé à l'entrée en vigueur du règlement de police. Il s'agit d'une faute de frappe, tout simplement. Le règlement communal est entré en vigueur en mars 2020 et le règlement de la police est entré en vigueur en août 2011. À la suite de l'entrée en vigueur du règlement de la Polouest, le règlement communal en la matière n'était pratiquement plus valable.

En ce qui concerne le service communal compétent en la matière, il s'agit du service informatique par Monsieur Olivier Martin, chef de service, ancien policier, compétent en la matière, qui a fait les formations nécessaires.

Les installations de vidéosurveillance sont conformes à la loi cantonale. En ce qui concerne la nécessité de leur mise à jour, je ne sais pas, je vais vérifier et vous donnerai une réponse au prochain Conseil.

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée dans l'assemblée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au point 15 de l'ordre du jour.

#### **15. Motions, postulats, interpellations et projets.**

Monsieur le Président informe que le Bureau vient de recevoir un postulat qu'il n'a pas pu lire auparavant. Il invite Monsieur Florent Heroguel à prendre la parole et développer le postulat.

Postulat de Monsieur le Conseiller Florent Heroguel et consorts « Promotion de la mobilité douce »

**Monsieur le Conseiller Florent Heroguel (VER) a la parole**

## Postulat - Promotion de la mobilité douce

Faciliter l'utilisation du vélo à Prilly présente de nombreux bénéfices: réduction de l'empreinte carbone associée à notre mobilité, fluidification du trafic routier, augmentation de l'attractivité de notre commune, opportunité d'une pratique sportive pour les habitants ou encore amélioration du cadre de vie.

Ce postulat propose des mesures concrètes faciles à mettre en place et bon marché visant à un maximum d'impact pour un minimum de dépenses, en s'inspirant des pratiques des communes voisines.

### **1) Promotion et utilisation de la plateforme bikeable.ch<sup>1</sup>**

Cette plateforme permet aux citoyens de signaler des endroits dangereux à améliorer mais aussi des aménagements bien adaptés. Concernant les améliorations suggérées à Prilly, on peut citer la création d'une bande cyclable route de Neuchâtel ou l'amélioration du parking vélo de la Migros route de Cossonay (le parking actuel étant qualifié, je cite, de "parking M-Budget"). Un lien vers cette plateforme est déjà existant sur le site de la commune, mais il serait judicieux de promouvoir cet outil ponctuellement à l'aide de la page d'accueil du site de Prilly et de la page Facebook afin de récolter des idées pertinentes de la part d'un large panel d'utilisateurs. Aussi, si ce n'est pas déjà le cas, il serait pertinent que les services de la ville reçoivent régulièrement un rapport de la part de la plateforme afin d'intégrer les suggestions de la population dans les réalisations, à l'image de la ville de Zürich qui collabore avec la plateforme.<sup>2</sup>

*Résumé des actions proposées:*

- a) Mieux promouvoir la plateforme bikeable
- b) Utiliser l'outil au sein des services communaux pour intégrer les suggestions

### **2) Création de fiches pédagogiques et promotion de la page vélo sur le site internet de Prilly**

La page vélo du site internet de Prilly est déjà bien fournie, mais on peut trouver davantage de contenu bien référencé sur le site internet de nos voisins d'Ecublens. En particulier, les fiches pédagogiques intitulées "Les dix règles d'or vélos et chantiers"<sup>3</sup> ainsi que "vélo et automobilistes: comportements adaptés"<sup>4</sup> sont des outils de sensibilisation intéressants et une feuille de route à suivre au sein des services de la ville. On y trouve par exemple l'idée d'amorces avant les places de

<sup>1</sup> <https://bikeable.ch/>

<sup>2</sup> <https://www.stadt-zuerich.ch/site/velo/de/index/ihre-ideen-fuer-das-velo.html>

<sup>3</sup> <https://www.ecublens.ch/services/administration/urbanisme-constructions-mobilite/mobilite#v%C3%A9los-et-chantiers>

<sup>4</sup> <https://www.ecublens.ch/services/administration/urbanisme-constructions-mobilite/mobilite#am%C3%A9nagements-cyclables>

stationnement qui seraient utiles avenue de Floréal, ou un guide sur l'installation des panneaux "tourne à droite" sur les feux tricolores. Il serait intéressant de créer de telles fiches à Prilly en s'inspirant des fiches d'Ecublens, et de fournir plus de contexte sur la page internet vélo alors qu'à l'heure actuelle il s'agit essentiellement d'une liste de liens.

Résumé des actions proposées:

- c) Ajouter des fiches pédagogiques sur la page vélo du site internet, réorganiser son contenu et promouvoir cette page

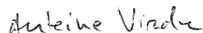
La ville de Prilly est déjà une bonne élève en matière d'aménagements cyclables, et nous vous encourageons à renvoyer ce postulat à la Municipalité pour étude afin de faciliter encore plus l'utilisation du vélo à Prilly.

Merci pour votre attention,

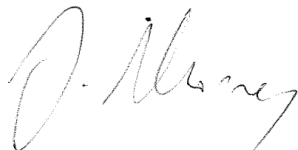
Florent Héroguel et consorts pour les Vert.e.s

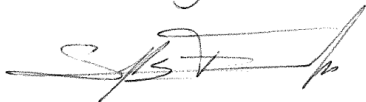
Prilly, le 27 juin 2022

Nelwen FAUC  


Antoine Viredaz  


WAENY JESSICA  
J. Waeny Degrand

JOHANNA BONNEY  


  
Sylvain Fernandez

Théo Milliez  
  
Adélie Garin  


F. HÉROGUEL



Blaise Dreyer



Monsieur le Président ouvre la discussion sur le postulat.

**Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole**

Nous vous proposons de renvoyer le postulat à la Municipalité.

Monsieur le Président passe au vote sur la proposition de renvoi du postulat à la Municipalité.

**Vote : le postulat est renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport à l'unanimité, moins 6 abstentions.**

Monsieur le Président demande si quelqu'un souhaite déposer une motion, postulat, interpellation ou projet.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au point 16 de l'ordre du jour.

## **16. Questions et divers**

Monsieur le Président informe que le bureau n'a pas reçu de questions écrites. Il demande s'il y a des questions dans la salle.

**Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (VER) a la parole**

Une rapide question par rapport au LEB. Est-ce que la Municipalité sait si le LEB circulera dans les deux sens dans le tunnel du côté de l'Union, avant d'arriver à Chauderon. Il me semble qu'il y a deux voies et puis qu'il manquait des pièces pour pouvoir faire la circulation sur deux voies et j'aurais souhaité savoir s'il y avait des nouvelles de ce côté-là.

**Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PSIG) a la parole**

Tout d'abord, des remerciements à la Municipalité et au dicastère concerné pour le dépliant sur toutes les subventions énergie et environnement que nous avons reçues en janvier ou février. Il est très clair et c'est très agréable d'avoir ce type de documents pour toute la population et également des remerciements pour les magnifiques massifs floraux dont on peut profiter ce printemps.

Une question qui concerne aussi les vélos. Je sais qu'on ne peut pas faire de piste cyclable sur la route du Chasseur. Il n'empêche que lorsqu'on est tout en haut de la piste du Chasseur, au moment où on est devant les voies du LEB, les voitures doivent s'arrêter avant le feu pour laisser un espace aux véhicules qui viendraient éventuellement du Chemin de Belmonthoux, pour s'engager sur la voie qui monte sur la Route du Mont. Est-ce que cet espace qui est réservé aux voitures pourrait être indiqué également possible pour les vélos ? Il faudrait à ce moment-là inscrire sur cet espace un vélo jaune pour qu'on puisse s'y mettre et démarrer avant la file de voitures.

**Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (LCVL) a la parole**

Aujourd'hui, j'ai reçu plusieurs photos d'arbres abattus. Je voulais savoir, dans le contexte du BHNS, combien la ville a-t-elle prévu d'abattre d'arbres ? Combien va-t-elle en replanter et quels seront les types d'essences choisies ?

**Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole**

J'aimerais réagir par une question aux explications qu'on a reçues au début de la séance concernant le parcage à Mont-Goulin. J'ai la crainte d'avoir mal compris.

Selon ce qui a été dit, on va créer des chicanes supplémentaires pour les véhicules d'entreprises au profit des particuliers. Quel est au fond le but de cette démarche ? Est-ce que c'est de chasser les entreprises ?

Deuxième question, en face de la banque Raiffeisen se trouve un conteneur en inox, dans lequel la population du quartier met ses sacs taxés. Il y a maintenant une indication sur ce conteneur qui précise qu'il va être retiré dans quelques semaines. J'aimerais savoir où vont être déposés les sacs taxés. Est-ce qu'ils sont destinés aux renards ou aux fouines et aux oiseaux du quartier ? Parce que même ceux qui sont dans le conteneur, qui n'est pas souvent fermé, ils sont joliment attaqués par ces bestioles.

### **Monsieur le Conseiller David Stauffer (LCVL) a la parole**

Je rejoins Monsieur Deillon sur sa question et je l'en remercie. Je viens sur un sujet qui a nécessité un petit peu de digestion de ma part, qui est celui de la répartition des dicastères. On s'est posé la question de savoir de venir ou pas aujourd'hui, avec ce que j'appellerais une inquiétude. D'abord, une référence à la Loi sur les communes, selon laquelle la Municipalité s'organise. C'est une évidence, il n'y a rien à redire là-dessus.

Néanmoins, l'esprit de cette disposition suppose, induit, imagine un certain respect des institutions, le bien communal placé au-dessus et puis surtout une répartition équitable, voire relativement équitable. Je précise que le futur municipal Luigi Sartorelli ne s'est plaint à aucun moment des services dont il a hérité lors de cette répartition. C'est vraiment l'analyse que l'on fait nous, de cette notion de redistribution. Je prends le dicastère qui reviendra à Monsieur Ihsan Kurt avec : Aide et cohésion sociale, bibliothèque, jeunesse avec notamment les colonies de vacances, le centre de loisirs, les sports avec l'ensemble de tous les clubs prillérans et naturalisations, culture et intégration et évidemment, le très important volet des finances. Associé à cela, un rôle dans le conseil d'administration du CMS, pour ajouter encore une charge de travail supplémentaire. Aucun souci. Une question de fonctionnement qui m'interpelle quand même, voire qui m'inquiète. J'ai de la peine à comprendre pourquoi on répartit une charge aussi importante de travail dans un dicastère qui devient monstre et un autre qui paraît quand même beaucoup plus léger, alors que nous avons deux conseillers municipaux qui sont engagés de l'ordre de 60 %. Je ne comprends pas non plus pourquoi on sépare jeunesse et enfance.

Pour que cette intervention soit une question, je demande à la Municipalité dans quelle mesure est-ce qu'elle a analysé le temps d'occupation, la charge de travail, de conduite, de gouvernance de chacun de ces services, pour répartir entre quatre conseillers municipaux de 60 % les services communaux de cette manière-là ?

### **Madame la Conseillère municipale Rebecca Joly (VER) a la parole**

Trois questions qui me concernent, ainsi que Monsieur Gillièron, en partie. Monsieur Gillièron, en tant que représentant de la Municipalité aux TL.

En ce qui concerne la question du LEB, Monsieur Amblet, je ne peux pas vous répondre bien que je siège au Conseil des communes. Ce n'est pas du tout quelque chose qu'on nous a communiqué. Monsieur Gillièron se renseignera au sein du conseil d'administration du LEB sur cette question de la circulation à double sens du LEB.

En ce qui concerne la question de l'aménagement cyclable sur la Route du Chasseur. La Route du chasseur, telle qu'elle est actuellement, permet peu d'espace cyclable.

Toutefois, une réflexion sur la distribution des espaces sur cette route est en cours, notamment dans le cadre du projet Pré-Bournoud. Dans un avenir qu'on espère proche, on espère que les aménagements pourront être améliorés. Mais, d'ici là et potentiellement à court terme, je ne vous promets rien, Madame Clivaz Luchez, je vais regarder pour cette histoire de sas vélo. Honnêtement, je ne connais pas du tout les procédures en matière de loi sur les routes qu'il faudrait éventuellement suivre. Je vais donc me renseigner pour voir si on pourrait mettre un sas vélo à très court terme. En tous les cas, sachez que c'est un axe qui nous préoccupe beaucoup concernant la circulation cyclable dans la commune. Nous y réfléchissons et la requalification de cette route est dans le pipeline des projets de la Municipalité.

En ce qui concerne la question des arbres du BHNS, certains arbres sont effectivement abattus dans le cadre du projet BHNS, tel que cela a été mis à l'enquête. Concrètement, pour l'instant, il y a eu un arbre dans le carrefour vers la boucherie, puisqu'on a redessiné le carrefour avec le Chemin du Centenaire et cet arbre a dû être abattu. Il s'agissait d'un Cerisier, sauf erreur, remplacé par une essence mieux adaptée au réchauffement climatique. Je suis passé ce matin sur la Route de Cossonay et j'ai vu en effet qu'il y a un autre arbre qui a été abattu devant les commerces de la Route de Cossonay. Tous les arbres seront évidemment compensés, replantés. Je ne peux pas vous dire là maintenant, s'il sera replanté à la même place. Je suppose que non, puisque en fait, si on abat un arbre, c'est qu'on a besoin de cet espace pour autre chose. De plus, entre le projet mis à l'enquête et le projet que nous réalisons aujourd'hui, nous avons augmenté le nombre d'arbres plantés, notamment de l'autre côté de la Route de Cossonay, sur l'espace qui est derrière le futur arrêt de bus, qui, actuellement, est en gravier et qui sera justement une surface rurale avec plantation d'arbres. Également, devant les logis de Prilly, l'arrêt Péréaz qui ne s'appellera plus Péréaz, mais Corminjoz, qui est un espace pour lequel des arbres seront plantés. Évidemment, ces plantations n'interviendront qu'à la fin des travaux de génie civil, dans un deuxième temps. Je vous ferai un retour sur l'ensemble des espèces prévues à la plantation et leurs différentes localisations, soit pour le prochain Conseil, soit pour le Conseil de la rentrée en fonction de ce qui est pour le moment planifié.

### **Monsieur le Conseiller municipal Maurizio Mattia (VER) a la parole**

Madame Krattinger, pour compléter ce qui vient d'être dit, la Municipalité est en train de mettre en place une stratégie d'arborisation. Si l'on veut atteindre un indice canopée de 30 %, c'est un peu le but sur la commune, il faudra qu'on plante 5000 arbres sur l'ensemble du territoire communal et chez les privés. Il y a donc encore des stratégies à mettre en place. Mais, en tout cas sur le domaine public et le domaine privé communal, il faudra qu'on plante 1200 arbres dans une échéance de dix ans. Cela veut donc dire qu'il faudra qu'on plante à peu près 120 arbres par année. Aujourd'hui, le recensement qui a été fait démontre qu'il y a 5121 arbres sur le territoire, hors forêts. Bien sûr, sur ces 5121 arbres, il y a un certain nombre de d'essences qui supportent mal le réchauffement climatique et qui vont peut-être dépérir ces prochaines années.

Monsieur Deillon, des conteneurs ont effectivement été posés il y a quelques années et ils nécessitent chaque fois un camion spécial pour les vider, ou alors faire cela à la main. Ceci demandait beaucoup de travail pour deux ou trois conteneurs qui n'avaient pas spécialement une raison d'être, alors que tous les autres bâtiments ont leurs propres bacs roulants. On va donc les ôter en invitant les propriétaires et les gérances qui s'occupent des bâtiments voisins à installer eux-mêmes des bacs roulants et on leur octroie d'ailleurs un prix préférentiel pour acheter ces bacs roulants, ce qui permettra de rationaliser la collecte, qui, vous le savez certainement, pose un certain nombre de problèmes. On y travaille avec notre prestataire pour que la qualité de son service soit largement améliorée.

Il y a eu des échos dans la presse également. On suit cela de très près. Les problèmes ne sont pas encore tous réglés, mais on espère que cela va s'améliorer rapidement. On leur a fixé des délais pour que la situation s'améliore, afin de ne plus avoir de plaintes auprès de la commune.

#### **Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole**

En ce qui concerne la question de Monsieur Stauffer, comme pour les précédentes années, et les précédentes élections communales habituelles et comme pour les élections complémentaires à la Municipalité précédente, tant sur la forme que sur le fond, la Municipalité ne s'est jamais prononcée sur les détails de la procédure de répartition des dicastères. C'est une procédure qui reste confidentielle et cela le restera.

#### **Monsieur le Conseiller municipal Ihsan Kurt (PSIG) a la parole**

En ce qui concerne la question de Monsieur Deillon pour les places de parc à Mont-Goulin, comme je le disais tout à l'heure, la Municipalité a reçu plusieurs questions à ce propos. C'est une problématique qui date de quelques années et nous avons constaté qu'il y a un problème de places de parc dans ce quartier de la ville. Quatre ou cinq personnes professionnelles au sein de l'administration communale, donc des experts et deux municipaux font partie de groupes de travail afin de trouver une solution à cette problématique. Il s'agit très précisément d'une quarantaine de véhicules d'entreprise. Ce sont des camionnettes, sans macaron, qui utilisent des places dans les quartiers à la place des habitants de quartier qui paient leur macaron. Pour éviter cette injustice et céder la place plutôt aux habitants, nous avons trouvé cette solution. C'est une piste. C'est un projet pilote. On va réévaluer ce projet dans une année. C'est un problème aujourd'hui dans certains quartiers, un problème de société lié à l'environnement, aux automobiles, etc. Toutes ces entreprises ne sont pas basées à Prilly.

#### **Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole**

Monsieur Mattia, si vous voulez améliorer la prestation du ramassage des ordures ménagères, peut être que vous voulez aussi améliorer un peu celui du ramassage du carton et du verre. Dans mon quartier, on est un peu dérangé avec ça par le ramassage régulier. Alors certes, maintenant avec un camion électrique, c'est une superbe amélioration, surtout que ces camions passent entre 06h30 et 06h40. Cependant, même si le camion est électrique, quand ils vident les conteneurs de verre, ça n'arrange pas la population du coin.

Autre chose, puisqu'on a quand même aussi à la Municipalité un délégué aux TL, tout le monde se souvient de ces fameuses cartes de dix parcours qu'on pouvait acheter l'année passée au bureau communal. C'était quelque chose de formidable. La preuve, c'est que moi qui ne suis pas du tout transports publics, j'en ai fait l'acquisition. Il se trouve que j'en avais besoin pour mon enfant le week-end passé, je me suis mis en quête de trouver une carte de ce genre-là. Comme certains le savent, j'habite ici à Prilly Centre. La quête a été longue. Je suis allé au kiosque du centre commercial. Je suis allé au kiosque qui se situe près de la pizzeria et un autre qui est situé au kiosque derrière. Finalement, j'ai dû me résoudre à prendre ma voiture pour aller chercher une carte. Ne serait-il pas imaginable qu'on puisse acquérir ce titre de transport à Prilly centre ?

#### **Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (VER) a la parole**

Je remercie la Municipalité, si elle a quelque chose à y voir. Récemment, nous avons parlé d'une borne PubliBike à la piscine de Prilly et il se trouve qu'il y en a une qui a été installée. J'espère que de nombreuses personnes choisiront un vélo PubliBike plutôt que leur voiture pour se rendre à la piscine. Je voulais savoir s'il était envisagé par la Municipalité de faire une quelconque promotion de ce nouveau système pour accéder à la piscine.

#### **Madame la Conseillère Magali Russbach (VER) a la parole**

Je souhaite remercier le bureau du Conseil pour la sortie organisée à Plan Sépey le week-end dernier. Pour une première fois, j'ai pu y participer, alors que cela fait trois législatures que je siège au sein du Conseil. J'étais ravie malgré le fait que nous n'avons pas eu une vue dégagée à cause de la météo un peu grisonnante et humide. Merci beaucoup pour l'organisation et j'espère que vous avez éprouvé autant de plaisir que moi à participer à cette sortie.

J'ai une question concernant les aménagements à la gare de Prilly Chasseur. Je voudrais savoir si l'abri vélos est sur le domaine communal ou s'il appartient au LEB ou à quelqu'un d'autre. Est-il prévu par ailleurs d'installer un vrai parking à vélos sous cet abri. Aujourd'hui, on doit s'accrocher aux barres sur les côtés si on veut pouvoir maintenir son vélo de manière sécurisée. En général, il déborde à moitié de l'abri quand on l'accroche. J'aimerais savoir si c'est du domaine de compétence de notre commune.

#### **Monsieur le Président prend la parole**

Merci beaucoup Madame la Conseillère. Le bureau vous remercie pour votre accueil favorable à cette sortie qui a été organisée hier. Je pense que ce genre de sortie est nécessaire pour que les anciens et les nouveaux conseillers qui ne connaissent pas les lieux aillent voir ce joyau qui est notre patrimoine. C'est un coin fantastique. Je n'y suis pas allé, mais j'en ai rêvé. On me l'a raconté. Je ferai le voyage personnellement pour aller visiter le coin. On peut donc remercier effectivement toutes les législatures qui sont passées par là, qui ont fait le boulot, les différentes municipalités qui ont contribué à cela. Prilly peut s'enorgueillir.

Monsieur le Président demande si la parole est encore sollicitée dans l'assemblée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe la parole à la Municipalité.

#### **Monsieur le Conseiller municipal Maurizio Mattia (VER) a la parole**

Monsieur Deillon, merci pour ces informations. On va aussi regarder pour qu'on ne vienne pas vider les conteneurs à verre tôt le matin. Ce n'est pas le but. Cela fait partie aussi des éléments que nous devons communiquer aux prestataires de services.

En ce qui concerne les cartes, on ne les vend effectivement plus à la commune. Comme vous le savez certainement, on a cessé la subvention parce que cela nous demandait énormément de travail et finalement, est-ce que cela remplaçait vraiment des trajets en véhicule ou est-ce que c'était simplement le moyen de prendre les TL moins chers ? C'est la question qu'on s'est posée. Nous nous sommes tournés vers un autre type d'abonnement, le FlexiAbo, qui permet aussi de prendre le bus, mais avec un certain nombre de trajets sur une année. Si vous ne connaissez pas cet abonnement, je vous invite à le découvrir.

En tous les cas, pour ces cartes TL, on va voir si s'il y a des commerçants du coin qui pourraient effectivement les vendre. On va contacter les TL pour voir comment ça se passe.

En ce qui concerne PubliBike, Monsieur Amblet, on va voir de quelle manière on peut communiquer sur ceci.

**Madame la Conseillère municipale Rebecca Joly (VER) a la parole**

Merci Madame Russbach pour votre question. On est sur le quai du LEB, donc sur le territoire du LEB. Cependant, je peux faire remonter cette question via le Conseil des communes du LEB. Nous sommes en train de travailler sur n deuxième préavis sur les infrastructures cyclables dans la commune, notamment les abris pour les vélos. Pour l'instant, ce n'est pas forcément un des endroits qui a été identifié, mais on peut encore y réfléchir.

Monsieur le Président demande si la parole est encore sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au point 17 de l'ordre du jour.

**17. Contre-appel**

Monsieur le Président précise qu'après un rapide comptage, le nombre de personnes dans la salle se monte à 54. Il propose de renoncer au contre-appel. Il remercie l'assemblée et lève la séance. Il donne rendez-vous aux Conseillères et Conseillers le lundi 26 juin 2023 à 19h00.

15 mai 2023 – Heure : 21h54